

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00236

**AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT -
PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR
L'ANNEE 2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH
Le 28 septembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20200917-0202002280

DATE D'APPÊCHAGE : 28 septembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020

AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT - PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR L'ANNEE 2020

Par délibération du 07 février 2012, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a approuvé l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire (ADIL). L'ADIL de la Loire a pour principaux objets :

- d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat. Cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite ;
- d'assurer au bénéfice de ses membres des actions de conseil et d'expertise juridique ou économique et d'entreprendre toutes études, recherches ou démarches prospectives liées à son domaine d'activité.

L'ADIL est administrée par les principaux responsables locaux de l'habitat répartis en trois collèges au sein d'un Conseil d'Administration :

- collège I : collège des offreurs de biens et services concourant au logement ;
- collège II : collège des organismes représentant les consommateurs et les usagers ;
- collège III : collège des pouvoirs publics et des organisations d'intérêt général.

La structure associative de l'ADIL et la pluralité de ses membres permettent de garantir objectivité et qualité du service rendu.

L'ADIL de la Loire doit contribuer à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat de Saint-Etienne Métropole notamment sur les aspects suivants :

- en favorisant les parcours résidentiel pour tous les ménages par une meilleure information individualisée sur les dispositifs existants ;
- en jouant un rôle de support d'information de proximité pour les dispositifs opérationnels mis en œuvre par la Métropole (PIG, OPAH...);
- en participant à la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de Saint-Etienne Métropole ;
- en participant à l'accompagnement des copropriétés suivies dans les dispositifs métropolitains ;
- en apportant une expertise juridique aux partenaires dans le suivi des situations d'habitat indigne ;
- en contribuant à améliorer la connaissance des comportements des ménages et de la demande de logement ;
- en participant aux groupes de travail mis en place dans le cadre du programme local de l'habitat ;
- en mobilisant les acteurs locaux sur les questions liées à l'habitat.

Pour l'année 2019, le bilan quantitatif de l'ADIL de la Loire fait apparaître un total de 14 788 consultations dont 9 081 sur le territoire de Saint-Etienne Métropole (61 %).

Concernant son financement, il est composé de subventions de l'Etat, du Département de la Loire, d'Action Logement, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, et des cotisations de ses membres.

Pour l'année 2020, la participation de Saint-Etienne Métropole à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire est fixée à un montant de 38 000 €.

Un récapitulatif des cotisations et subventions prévisionnelles de l'ADIL de la Loire pour l'année 2020 est annexé au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **acte le montant de la participation de Saint-Etienne Métropole à l'Agence départementale d'information sur le logement de la Loire pour un montant de 38 000 € pour l'année 2020 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat de l'exercice 2020 article 65738, chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité comme suit :

Votes pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Dont les pouvoirs de :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU